

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Re

Mc
b

24059015

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

20 MARS 2024

DIVISION MONS
DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise 0882 622 922

Nom

Fondation Mons 2025

Régime abrégé FM2025

Forme légale F.U.P.

Adresse complète du siège Rue de Nimy, 106 - BE 7000 Mons

Objet de l'acte : Délégation journalière : cessation de fonction ET Commissaire aux comptes: décharge

Conformément au procès-verbal du Conseil d'administration du 13 mars 2024,

1. Ce dernier prend acte de la cessation de fonction à compter du 31 mars 2024 des personnes déléguées à la gestion journalière de la Fondation Mons 2025 à savoir Mesdames BIASUCCI et VANDENBERGHE.

L'article 28.Droit commun de ses statuts se voit donc amendé comme suit:

Pour la Quatrième résolution - 3/ Gestion journalière

L'Organe d'administration décide de mettre fin à la fonction de personne déléguée à la gestion journalière de :

- Madame Jenny BIASUCCI (NN 76.02.14-262.55), née le 14 février 1976, domiciliée à 7000 Mons, rue Notre-Dame du Peti-Nimy n°13.

- Madame Natacha VANDENBERGHE (NN 79.09.13-022.49) née le 13 septembre 1979, domiciliée à 7000 Mons, rue de la Croix-Rouge 23.

Pour la Cinquième résolution - délégations de pouvoir

L'Organe d'administration a décidé que:

En ce qui concerne les actes financiers:

Toute dépense liée à l'application de la gestion courante, aux salaires et actes financiers prenant source dans un acte formel signé en amont, n'est plus déléguée à Mesdames Vandenberghe et Biasucci.

Tout acte engageant financièrement la Fondation Mons 2025 (en dehors des dépenses courantes) continue d'être validé par le Président et le Trésorier de l'organe d'administration.

La procuration sur les comptes n'est plus déléguée à Mesdames Vandenberghe et Biasucci.

En ce qui concerne la délégation de signature:

L'Organe d'administration ne donne plus délégation à Mesdames Vandenberghe et Biasucci.

En ce qui concerne les actes liés aux Marchés Publics:

L'Organe d'administration ne donne plus délégation à Mesdames Vandenberghe et Biasucci pour la mise en oeuvre et l'attribution des marchés publics.

En ce qui concerne la gestion journalière:

L'Organe d'administration décharge Mesdames Vandenberghe et Biasucci de toutes les compétences de gestion journalière qui leur ont été déléguées par ce même organe et plus particulièrement l'exécution des décisions prises par celui-ci.

Reserve
au
Moniteur
belge

2.L'Organe d'administration de la Fondation mons 2025 donne décharge au réviseur RSM InterAudit Mons (BE0436.391.122) sis à 7000 Mons, Boulevard Saintelette n°97b en fin de mandat suite à la clôture de l'exercice comptable 2023

Dominique COMINOTTO, Président du Conseil d'Administration

LL

2.L'Organe d'administration de la Fondation mons 2025 donne décharge au réviseur RSM InterAudit Mons (BE0436.391.122) sis à 7000 Mons, Boulevard Saintelette n°97b en fin de mandat suite à la clôture de l'exercice comptable 2023